

Les confréries de Strasbourg au Moyen Age

par Cassandra Pereira

En étudiant le sujet des confréries médiévales, mon objectif était de parvenir à appréhender le rapport des laïcs à la religion et leur degré d'investissement au travers d'une association dédiée à la dévotion. Le volet religieux n'était pas le seul aspect de cette étude puisqu'il s'agissait également de comprendre la dimension sociale de ces associations, que ce soit dans les relations entretenues par les confrères entre eux, mais également dans le rôle qu'elles jouent dans la vie sociale de la ville médiévale. Appartenir à une confrérie est un moyen d'intégrer un nouveau type de solidarité horizontale qui va au-delà des cercles familiaux et paroissiaux. De plus, la popularité de ces associations confraternelles va croissante tout au long du Moyen Age et leur étude permet de pénétrer au sein des mentalités religieuses de la population, de son rapport au divin. Cette aspiration religieuse issue du milieu laïque se traduit par une floraison du nombre de confréries. Tout le monde veut appartenir à au moins l'une de ces associations afin d'œuvrer à son salut. Ainsi, des confréries apparaissent dans tous les milieux sociaux et en tous lieux, y compris au sein même de léproseries. Pour être claire et compréhensible, l'étude des confréries doit se faire dans un cadre spatio-temporel défini : la ville de Strasbourg au Moyen Age. La remise en contexte spatio-temporel des confréries est nécessaire puisqu'elles vivent et évoluent au sein d'une communauté mais également au cœur d'une époque, dont les événements peuvent influencer sur leur nombre, leur pouvoir d'attraction et leurs fonctions.

Cette étude visait donc à comprendre les caractéristiques et spécificités des confréries strasbourgeoises, en tant qu'associations religieuses mais également en tant qu'entités sociales. En effet, la religion est bel et bien indissociable de la confrérie mais cette dernière constitue aussi une communauté de personnes souhaitant s'associer, ce qui implique la mise en place de règles afin que cela se passe dans les meilleures conditions. De plus, l'aspect social de ce groupe implique un certain nombre d'interactions entre ses membres mais également avec des personnes qui lui sont extérieures, et notamment les autorités urbaines de Strasbourg.

Afin d'étudier l'ampleur et la diffusion du mouvement confraternel au sein de la ville même de Strasbourg, il a été nécessaire dans un premier chapitre de s'intéresser aux confréries strasbourgeoises et à leur localisation. Il a fallu tout d'abord répertorier toutes les occurrences concernant les confréries présentes et existantes durant la période médiévale. Ce travail colossal avait déjà été, en grande partie, effectué par Louis Schlaefli. Il a répertorié les confréries de Strasbourg au Moyen Âge, ainsi que celles de l'ensemble de l'Alsace, grâce à un dépouillement archivistique minutieux. Ce fichier livre le nom 46 confréries à Strasbourg durant cette période. Cependant, il est impossible d'affirmer que celles-ci ont toutes coexisté ou qu'elles ont existé tout au long de la période médiévale. En effet, il arrivait fréquemment qu'une confrérie tombe en désuétude et disparaisse tandis que d'autres apparaissaient ou encore que d'anciennes confréries retrouvent un nouvel essor. Ces 46 confréries répertoriées n'étaient très certainement pas les seules à avoir existé durant cette période et, au fil des lectures et des recherches, il a été possible de découvrir l'existence de plusieurs autres confréries. En combinant les différents résultats obtenus, et en s'appuyant sur les sources archivistiques, il a donc été possible de répertorier pas moins de 56 confréries à Strasbourg sur la période étudiée. Ce répertoire pose la question du nombre qui peut paraître relativement bas pour une ville de la taille de Strasbourg, d'autant plus sur une période de plus de deux siècles. Il s'agit là d'une des principales difficultés rencontrées lors de cette étude. En effet, le manque de sources est indéniable puisque de nombreuses archives furent détruites lors du

passage à la Réforme. Parfois, l'un ou l'autre détail permet d'avancer l'hypothèse de l'existence d'une confrérie, comme c'est le cas pour celle des jardiniers dont le symbole orne toujours un vitrail de l'église Saint-Guillaume. Néanmoins, il ne s'agit, là encore, que de théories qui ne peuvent être affirmées sans l'appui d'une source irréfutable. Il est donc seulement possible d'affirmer que le nombre de 56 confréries strasbourgeoises est bien en-deçà de la réalité pour la période étudiée.

Une fois ces confréries répertoriées, il était nécessaire de se pencher sur la question de leur implantation spatio-temporelle au sein même de la ville. La première borne chronologique a été définie par la plus ancienne mention avérée d'une confrérie à Strasbourg, soit en 1291, tandis que la période étudiée s'achève en 1525, date à laquelle la ville passe à la Réforme, sonnait ainsi le glas des associations confraternelles strasbourgeoises. Une étude chronologique a permis de mettre en avant une forte augmentation du nombre d'associations confraternelles durant la deuxième moitié du XV^e siècle et le premier quart du XVI^e siècle. Il s'agit essentiellement de confréries de métier. A l'inverse, ce sont principalement des confréries cléricales puis de dévotion qui furent les premières à être fondées à Strasbourg. Néanmoins, se pose la question de savoir si ces confréries de métier sont toutes fondées à cette période. Or, ce n'est pas le cas de chacune d'entre elles. En effet, pour un certain nombre, il s'agit juste du moment où la confrérie décide de mettre son règlement par écrit afin de le fixer. Cela correspond également à une réponse à la pression exercée par les autorités urbaines qui tentent de normaliser le fonctionnement de ces associations afin de mieux les contrôler. D'autre part, il a ensuite été nécessaire de se pencher sur l'implantation géographique de ces associations dans la ville. Pour cela, ce sont les sièges des confréries qui furent étudiées. Ce sont tous des établissements religieux, avec néanmoins de fortes disparités dans la dispersion des confréries. En effet, nombre d'entre elles étaient sises au sein de couvents, parmi lesquels ceux des Ordres Mendiants avaient la prédominance. Les églises paroissiales sont sous-représentées, voire absentes. Cette absence s'explique une fois de plus par la disparition des archives puisqu'il est impossible d'imaginer que des églises telles que Saint-Thomas ou encore Saint-Nicolas n'accueillaient aucune confrérie laïque. Par ailleurs, l'établissement regroupant la plus forte proportion de confréries strasbourgeoises n'est pas un couvent mais le Grand Hôpital de Strasbourg, pour lequel la présence de 13 confréries est confirmée. Cette grande attractivité peut s'expliquer par les avantages que l'hôpital accordait aux confréries y siégeant. En effet, ce sont presque toutes des confréries de métier (charpentiers, cordiers, hommes d'armes, boulangers etc.) et le choix de la chapelle du Grand Hôpital comme siège n'est pas anodin puisque les associations contractaient des accords avec l'établissement afin d'y faire admettre leurs membres malades. Pour mieux saisir cette répartition dans la ville, les sièges confraternels ont été représentés sur une carte de Strasbourg en 1400, tirée de l'Atlas historique d'Alsace (en ligne) et créée par l'université de Haute-Alsace. Grâce à cette carte très détaillée, il a été possible de mettre en avant les établissements accueillant des confréries, facilitant la visualisation et donc la compréhension de cette répartition spatiale, notamment de ces paroisses vides de confréries, évoquées précédemment.

Suite à cette étude spatio-temporelle, le cadre d'implantation des confréries dans Strasbourg a été bien défini. Dans un deuxième chapitre, il s'agissait alors de comprendre leur structure et leur fonctionnement, ce qui fut permis par une étude approfondie des règlements de dix confréries strasbourgeoises. Cette étude s'est divisée en deux points : d'une part, l'organisation structurelle de l'association et d'autre part, son fonctionnement religieux. L'organisation dévotionnelle des confréries strasbourgeoises est très semblable à celle de leurs homologues européens au Moyen Age. En effet, tous les règlements étudiés mettent l'accent sur l'importance des cierges ainsi que du nombre exponentiel de messes qui ne semble jamais faiblir. Par ailleurs, la *memoria* joue également un rôle prépondérant puisque la communauté confraternelle comprend non seulement les membres vivants mais aussi les défunts pour le salut desquels il est rappelé régulièrement de prier.

L'ensemble des règlements a permis de démontrer la mise en place de structures avec des dirigeants, élus, devant remplir un certain nombre de devoirs durant leur mandat. Cela concerne principalement les recettes de la confrérie, notamment le versement des différentes cotisations et offrandes qui incombent à chacun des membres. Les sanctions se font essentiellement sur le principe d'amendes mais, dans certains cas, le confrère désobéissant peut être exclu de la communauté. Il s'agit donc d'un groupe social qui est en mesure de se gérer et qui impose ses propres règles à ses membres. Néanmoins, une étude plus approfondie et comparée des règlements a permis de mettre en exergue un point important qui n'est pas abordé dans la plupart des ouvrages concernant les associations confraternelles : les postes de dirigeants, que ce soit maître de la confrérie ou trésoriers, ne sont absolument pas convoités. Au contraire, il est inscrit dans les règlements que la personne élue est obligée de se soumettre à sa charge sous peine de payer une lourde amende (cela ne la dispense pas par ailleurs de devoir malgré tout exercer sa fonction). Cela a marqué une rupture dans cette étude. En effet, il s'agit de charges importantes pouvant être prestigieuses alors il paraissait inconcevable que les confrères refusent de les exercer. Néanmoins, ces fonctions sont assorties d'un grand nombre de devoirs et de tâches, dont certaines particulièrement chronophages, qui ne sont que rarement rémunérés. Cela peut ainsi donc expliquer la réticence des confrères à s'y soumettre. Cette réticence se retrouve également dans le versement des cotisations qui n'est pas toujours respecté ou effectué dans les temps, ce qui donne lieu à l'attribution d'amendes. La régulation et la normalisation du comportement des membres fait donc également partie des attributions des dirigeants de la confrérie. Cette dernière est donc incontestablement un groupe social particulier, qu'il est important d'étudier en tant que tel.

La mise en avant de la définition de la confrérie comme groupe social fut le postulat de départ du troisième et dernier chapitre. Il a fallu dans un premier temps étudier la composition des confréries. En ce qui concerne les confréries de métier, il n'était pas surprenant de découvrir que beaucoup d'hommes seuls étaient inscrits, d'autant plus que l'adhésion à la confrérie était souvent obligatoire pour les hommes voulant exercer le métier. Néanmoins, les listes de membres, notamment celles de la confrérie des charpentiers, ont démontré la présence d'un nombre important de femmes. Elles sont le plus souvent associées à leurs époux et elles n'ont parfois pas d'identité propre (pas de nom ou de prénom). A l'inverse, certaines femmes s'inscrivent seules et sans aucun lien avec un homme, ce qui démontre l'indépendance de ces dernières. Par ailleurs, certains règlements, comme celui de la confrérie des pauvres aveugles et estropiés, précisent les modalités d'inscription et les montants de cotisation pour une femme seule, ce qui démontre que ce cas de figure n'est pas aussi exceptionnel que l'on pourrait le penser. Les cas d'inscriptions en couple ou même en famille avec des enfants est aussi un élément récurrent, que l'on peut observer dans les confréries de dévotion, que ce soit dans la confrérie des pauvres aveugles et estropiés citée précédemment ou dans celle de Saint-Sébastien. Enfin, il a été possible d'observer l'inscription de personnes extérieures au métier dans certaines confréries. C'est ainsi le cas de la confrérie des charpentiers dans laquelle sont inscrits des membres du personnel du Grand Hôpital de Strasbourg, siège de la confrérie. Sont alors mentionnés des économistes (*schaffner*), des administrateurs (*pfleger*) ou encore des prébendiers (*pfrünner*). Cela tient avant tout de la relation privilégiée des confréries sises à l'hôpital avec l'établissement et ses dirigeants.

En tant que groupe social, la confrérie doit remplir un certain nombre de devoirs, le principal étant la protection accordée à ses membres et notamment aux plus fragiles. Cet aspect de prise en charge des malades se perçoit plus nettement au sein des confréries de métier et en particulier celles siégeant à l'hôpital. En effet, nombre d'entre elles ont passé des accords, scellés par des chartes, avec l'établissement leur permettant de faire admettre et soigner les confrères malades. Le Grand Hôpital impose tout de même un grand nombre de conditions, notamment en ce qui concerne

l'héritage des biens du malade qui vient à décéder qui lui reviennent intégralement. Par ailleurs, l'accueil à l'hôpital des confrères malades n'est pas la seule option pour une confrérie afin de veiller sur les siens. En effet, certaines n'hésitent pas à faire des prêts d'argent aux malades de divers montants. La confrérie des barbiers va même plus loin en dispensant les femmes enceintes du paiement de la cotisation jusqu'à la cérémonie des relevailles. Cela indique donc qu'il y a une véritable prise en compte des éléments de la vie quotidienne des confrères et de la compréhension de la fragilité de celle-ci à certains instants. Néanmoins, cette assistance envers les confrères a des limites. En effet, la prise en charge à l'hôpital ne concerne véritablement que les confrères membres du métier et les prêts d'argent ne s'adressent qu'à ces derniers ou à leurs proches dans certaines occasions spécifiques (comme le prêt d'argent à une veuve pour enterrer dignement son époux, membre du métier).

La confrérie doit également, parallèlement à son devoir de protection et d'aide envers les plus démunis de ses membres, exercer un certain contrôle concernant le comportement social des confrères. En effet, chaque association doit éviter que ses membres ne provoquent ou ne soient associés à des troubles ou des conflits. Pour cela, les confréries n'hésitent pas à recourir à des sanctions sévères, telles que de fortes amendes ou encore une exclusion temporaire, voire définitive, du membre désobéissant. Il s'agit également d'une question de réputation de la confrérie au travers de celles de ses membres. Ainsi, les règlements font mention d'amendes en cas de mauvais comportement, que ce soit en matière de boisson, de jeu, de bagarres ou encore de fréquentation de prostituées. Il est vrai que la confrérie est un groupe social, une communauté, qui exerce un contrôle sur ses membres, mais il est nécessaire d'observer également ses interactions avec les groupes extérieurs. Ainsi, les autorités urbaines de Strasbourg ont vite compris que les confréries pouvaient représenter une force populaire importante. Cela explique donc les mesures contraignantes prises à leur encontre, les autorités urbaines s'arrogeant le droit de diminuer et même de supprimer purement et simplement les confréries posant des problèmes. Le cas ne s'est présenté qu'une seule fois à notre connaissance à Strasbourg : il s'agit de la confrérie des pelletiers, fondée en 1404, qui demande l'accord des autorités pour une refondation en 1428. Le motif de cette dissolution reste toutefois inconnu. A l'inverse, lorsque les confréries reconnaissent l'autorité des pouvoirs urbains, ces derniers n'hésitent pas à les utiliser afin d'exercer un contrôle accru sur la population. Cela concerne principalement le comportement social, comme il vient d'être évoqué, mais dans des situations particulières, tel que l'épidémie de la danse de Saint-Gui en 1518, les autorités urbaines confient aux confréries et à leurs dirigeants des rôles plus importants. C'est ainsi que les trésoriers de confréries doivent prendre en charge leurs membres atteints de l'épidémie et éviter que les malades dansent dans les rues.

Néanmoins, il existe des limites à ce contrôle exercé par les confréries sur leurs membres et cela se traduit par de nombreux cas de désobéissance. Les comptes sont le reflet de ces limites puisque les mêmes noms reviennent régulièrement dans les cas d'amendes, notamment celui d'un dénommé Mathis Specht. Les nombreuses répétitions d'infractions de ce membre ne lui ont cependant pas valu l'exclusion de la confrérie, ce qui peut paraître surprenant au vu du nombre de troubles causés par lui seul. Enfin, un cas particulier a retenu notre attention : celui de Langhanns d'Elmendingen, qui a été en conflit avec l'ensemble des maîtres charpentiers de Strasbourg après qu'il ait dit chez un maître à Sélestat qu'aucun n'entre eux n'avait de femme honorable. Dans ce procès, qui s'est déroulé au sein même de la confrérie des charpentiers de Strasbourg, il est possible de voir le poids et l'impact d'une association qui est supposément uniquement à but religieux dans les affaires puisque Langhanns n'a pu travailler nulle part tant que le conflit avec Strasbourg n'était pas résolu. Cet exemple montre l'importance des communications, déjà fort rapides à cette époque, et le rôle important que peut jouer une confrérie, association à vocation religieuse, dans les affaires du métier dont elle est issue.

Au final, au fil de cette étude, il a été possible de percevoir les différents aspects des confréries strasbourgeoises. La religion joue bien évidemment un rôle majeur dans la vie d'une confrérie, ce qui tient à sa raison primordiale d'être. Bien qu'elles soient avant tout des associations à but religieux, il est important de souligner que les confréries constituent également des communautés de personnes, avec tout ce que cela implique dans les relations humaines. L'une des principales difficultés rencontrées lors de cette étude est le manque de sources, dû à la disparition d'un grand nombre d'entre elles durant le passage à la Réforme. La diffusion du protestantisme s'étant faite par le bas, de nombreuses destructions eurent lieu, que ce soit dans les archives ou dans les églises, avec la disparition d'œuvres d'art appartenant aux confréries. Par ailleurs, la lecture et la compréhension des différents documents étudiés furent difficiles, du fait de l'écriture. En effet, dans un premier temps, le recours à la paléographie fut indispensable pour l'étape de la transcription des documents. Cependant, la compréhension restait difficile puisque la ponctuation est très peu présente et la syntaxe est parfois très compliquée, rendant la traduction particulièrement ardue. Néanmoins, se plonger dans les archives m'a permis d'appréhender l'ensemble du processus de la recherche et percevoir une certaine réalité, palpable au travers de documents originaux.

Directrice de recherche : Elisabeth CLEMENTZ

Le Siège de Strasbourg par les armées allemandes en 1870

Etude des moyens militaires et des stratégies des deux belligérants

par Julien MALGLAIVE TREIBER

Au premier regard, le thème de ce mémoire de recherche peut sembler galvaudé, car déjà abordé par de nombreux historiens. Cependant, relevons qu'aucun des travaux sur la Guerre de 1870 ne propose de croiser les échelles locales et nationales, voire internationales, dans le cadre d'une comparaison poussée des stratégies employées lors d'un siège. De cette manière, l'étude proposée dispose non seulement d'une dimension régionale, mais peut également apporter des connaissances dans un cadre plus large, dépassant les frontières de l'Alsace. Par ailleurs, des sources inédites conservées au Generallandesarchiv de Karlsruhe ont été utilisées de même que le journal tenu par Ernestine Ungerer pendant le siège.

L'introduction du mémoire présente au lecteur les faits principaux jalonnant les relations diplomatiques en Europe et dans le monde dans la décennie des années 1860. Au contexte diplomatique s'ajoutent les principaux engagements militaires impliquant les futurs belligérants prenant part au conflit qui nous intéresse. En effet, comment ne pas mentionner les expériences dont disposent les soldats et officiers des deux camps à la veille de batailles de grande envergure ? C'est dans un souci de contextualisation que nous rappelons les points centraux de l'histoire militaire française et allemande entre 1860 et 1870 en soulignant l'opposition entre les armées françaises et allemandes.

D'un côté, le Second Empire ne se trouve aux prises qu'avec des adversaires moins puissants depuis la Campagne d'Italie de 1859. Les opérations menées sont davantage assimilables à des guerres coloniales. Par exemple, nous pouvons mentionner la Campagne de Cochinchine (1858-1862) ou l'Expédition de Corée d'octobre et novembre 1866. La dernière expérience des combats pour les troupes de Napoléon III est l'Expédition du Mexique de 1861 à 1867. Après la défaite rapide des troupes régulières républicaines, les Français doivent lutter contre une guérilla de plus en plus vive.

Ainsi, le dernier engagement de la France laisse le goût amer d'une défaite, d'où l'enthousiasme manifesté lors de la déclaration de guerre avec la Prusse.

Parallèlement, la Prusse connaît une série de victoires contre le Danemark en 1864 et lors de la Guerre allemande de 1866 contre l'Autriche. Ceci bouleverse l'équilibre qui régnait dans les espaces allemands depuis le Congrès de Vienne de 1815. Nous reviendrons avec plus de détails sur cette importance du processus d'évolution de l'art de la guerre dans la seconde moitié du XIX^e siècle dans la dernière partie du mémoire.

L'objectif de ce travail n'étant pas de faire un récit chronologique des événements du Siège de Strasbourg en 1870, les points capitaux sont résumés dans l'introduction. Suit ensuite la présentation détaillée des sources primaires employées.

Ainsi, notre mémoire s'articule autour de trois axes principaux. Le premier brosse le tableau de la défense française de la ville, de la provenance de ses unités et de ses moyens matériels. Le deuxième s'attache à la fois à la composition des troupes allemandes assiégeant la ville et aux moyens conséquents mis à leur disposition. Le troisième revient dans le détail sur l'évolution visible des stratégies militaires, liée aux progrès technologiques de l'armement, ainsi qu'à l'héritage des batailles de siège du XIX^e siècle.

*

La première partie de notre travail vise à disposer de la représentation la plus fidèle possible des troupes françaises assiégées dans Strasbourg en 1870. Placées sous les ordres du général Jean-Jacques Uhrich, nommé commandant de Strasbourg, elles ont pour mission de tenir leur position jusqu'à l'arrivée d'une armée de renfort. Le consensus de l'époque voit encore en Strasbourg une des places fortes les plus imprenables d'Europe.

Notre premier chapitre passe en revue les occupants de la ville à la fermeture des portes le 7 août 1870. Comme de coutume dans le cas d'un siège, les troupes sont enfermées dans les murs de la forteresse avec la population civile. D'après le recensement impérial de 1866, cette dernière peut être évaluée à plus de 86 000 personnes. Les forces françaises sont environ de 17 000 hommes. Cependant, la grande majorité d'entre eux appartient à l'infanterie. Cette arme englobe alors les troupes de ligne, les turcos et la garde nationale mobile de Strasbourg. Les artilleurs, composante essentielle lors des batailles de sièges, ne sont pas assez nombreux pour rivaliser avec leurs homologues allemands. Les journaux permettent de suivre l'évolution, qui est en augmentation constante, du prix des denrées alimentaires sur les marchés de la cité.

En outre, il est important de mentionner qu'une part des troupes de l'infanterie défendant Strasbourg est issue de régiments ayant subi des défaites dans le Nord de l'Alsace. On retrouve des hommes ayant participé à la défense de Wissembourg et à la bataille de Woerth-Froeschwiller. Séparés de leurs unités, leur solution de repli fut de rejoindre la citadelle de la ville en vue de rejoindre leurs formations ultérieurement. Ce ne sera jamais le cas. De plus, ayant été jetés sur les routes après des défaites cuisantes, ils atteignent Strasbourg dotés de leur seul équipement de campagne, donc sans stocks de munitions supplémentaires ou ravitaillement.

Ainsi, les Français entament le siège de la place de Strasbourg avec un certain nombre de désavantages. Penchons-nous alors sur les stratégies employées par les officiers.

L'explication des défaites est nécessaire si une armée veut tirer parti de ses échecs et empêcher leur renouvellement. Voyons donc dans le second chapitre de notre première partie quelles furent les stratégies employées par les officiers supérieurs français pour tenter de briser le blocus allemand.

Les lacunes dont souffrent les combattants de Strasbourg entre le 7 août et le 28 septembre 1870 proviennent avant tout du raisonnement des officiers d'état-major. Expliquons. Les expériences militaires contre des armées régulières européennes jusqu'en 1859 se sont toujours soldées par des victoires. Dans ces conditions, nul n'envisageait de remettre en question les doctrines appliquées depuis les guerres napoléoniennes que ce soit pour une bataille rangée ou un siège de ville.

Parallèlement à cette absence de modernisation des stratégies, l'état-major français ne prend pas en considération les progrès technologiques rapides dans le domaine de l'armement. Ainsi, contrairement à des places comme celle de Metz qui bénéficient de forts détachés, Strasbourg n'est protégée que par les murailles qui l'avaient protégée des assauts des coalitions de 1814 et 1815. L'absence d'améliorations handicape également l'artillerie impériale.

* *

Notre deuxième partie a pour vocation de présenter les assiégeants de la capitale alsacienne. Nous pouvons anticiper sur les arguments du premier chapitre en précisant que nous abordons la composition d'un corps d'armée allemand, et non prussien.

Malgré les nombreux travaux abordant la Guerre de 1870, l'historiographie française se trouve encore partagée entre les historiens avocats d'une guerre « franco-prussienne » et les partisans d'une guerre « franco-allemande ». Notre argumentation s'appuyant sur des sources

disponibles aux *Generallandesarchiv* de Karlsruhe prouve que le conflit rassemble l'ensemble des pays du futur *Reich*.

Tel est le cas du XIX^{ème} corps d'armée commandé par le général August von Werder. Avec une constitution rassemblant initialement des Badois et des Prussiens, les renforts arrivant en septembre se trouvent être Wurtembergeois et Bavarois. Ces trois monarchies du Sud de l'Allemagne pré-unitaire, bien qu'ayant des conventions militaires avec la Prusse, sont encore indépendantes du point de vue de la politique extérieure. Par conséquent, dans la théorie, rien ne les obligeait à entrer en guerre contre la France aux côtés de la Confédération d'Allemagne du Nord.

Dans ces conditions, nous pouvons affirmer que la Guerre de 1870 contribue dans une certaine mesure à préparer l'unité allemande imaginée par Bismarck.

En nous intéressant plus précisément à l'ordre de bataille des troupes d'August von Werder, la première caractéristique que nous remarquons est la supériorité numérique. Cependant, d'autres atouts permettent d'expliquer la supériorité des Allemands.

Si le nombre des combattants sous commandement prussien, est bien sûr supérieur à celui des Français, il ne serait d'aucune utilité sans un matériel adapté. En effet, les premières batteries allemandes à prendre Strasbourg pour cible sont issues de l'artillerie de campagne. Efficace sur un champ de bataille, la puissance de leur feu ne suffit pas à bombarder une ville pour la pousser à une reddition rapide. L'intensité du bombardement que tous les alsaciens conserveront en mémoire est obtenue par le biais de l'artillerie de siège implantée de façon méthodique tout autour des enceintes de la ville. Cet atout n'est lui-même exploitable que grâce aux importants efforts logistiques fournis par la Prusse. C'est à cette fin que les gares du Bas-Rhin encore en état de fonctionner accueillent les canons, munitions et vivres nécessaires à la chute rapide de la ville.

Toutes les armes sont présentes autour de la ville en ces mois d'août et de septembre 1870. C'est dans la complémentarité et l'organisation que réside le succès des troupes allemandes.

* * *

Dans la dernière partie, il s'agit de déceler les permanences et les mutations dans les conceptions stratégiques ainsi que dans l'armement employé sur le front. Nous nous attacherons ici à replacer un événement comme le siège de Strasbourg en 1870 dans le processus de l'évolution des stratégies militaires.

Comme c'est le cas lors d'une guerre, la stratégie allemande est résolument offensive, nous pourrions même dire agressive. Mais les effets dévastateurs et traumatisants du bombardement des

faubourgs de la ville n'est rendu possible que grâce aux progrès technologiques, aux premiers rangs desquels les nouveaux types de canons mis au point par Krupp. A cela s'ajoutent l'absence de défenses modernes pour la protection de la ville et la pratique d'une défense trop peu offensive.

Les défenses temporaires pour abriter les batteries sont, elles-aussi, une preuve de l'adaptabilité des troupes allemandes. L'exploitation du terrain de plaine autour de Strasbourg traduit la persistance des enjeux liés à la position géographique d'un objectif. *A contrario*, les combats pour Belfort nécessiteront davantage d'efforts en raison de la position avantageuse de la forteresse.

Enfin, le dernier chapitre consacré aux différentes conséquences du bombardement de Strasbourg en 1870 inscrit définitivement cet événement dans le processus d'évolution des méthodes de combat, encore actuel aujourd'hui. Aussi étonnant que cela puisse sembler, les évolutions valent autant pour les structures défensives que pour les armes offensives.

Les fortifications françaises et allemandes construites après la Guerre Franco-Allemande reflètent les enjeux liés aux forts, suivant le modèle des forts détachés, pour arrêter des offensives. Les forts du système Serré-de-Rivière stopperont les assauts allemands devant Verdun en 1916, comme les ceintures fortifiées de Metz ralentiront la progression de la 3^{ème} Armée américaine de Patton en 1944.

Le rôle central de l'artillerie en 1870 inaugure une tendance lourde de conséquences. En effet, nous pouvons affirmer que les duels d'artillerie de la Grande Guerre plongent leurs racines dans les ruines des places-fortes de la Guerre de 1870. La course à l'armement menée par les puissances européennes en est l'illustration la plus évidente.

Directeur de recherche : Claude MULLER

Les élections législatives en Alsace sous la Monarchie de Juillet

par Marie GIUSTO

« Je vous dirai sans détour l'intention générale du gouvernement ; il ne sera pas neutre dans les élections ; il ne veut pas que l'administration le soit plus que lui ». Cette citation du Président du Conseil, Casimir Périer, de 1831 affiche le souhait du gouvernement de Juillet de jouer un rôle dans les élections législatives afin de confirmer le nouveau régime et les hommes appelés à diriger le pays aux côtés du roi. En effet, la Monarchie de Juillet (1830-1848) vit l'accession au trône d'un nouveau souverain, Louis-Philippe I^{er} d'Orléans, mais aussi la mise en place d'une monarchie constitutionnelle au sein de laquelle le Parlement avait un rôle à jouer. En Alsace, ce nouveau régime fut bien accueilli au départ. Cependant, l'opposition au régime se manifesta rapidement dès que les espoirs libéraux s'envolèrent. Cette opposition fut représentée par plusieurs mouvements politiques : l'Alsace, étant une région carrefour entre la France, la Confédération germanique et la République suisse, elle accueillait toutes les idéologies politiques du temps (carlistes, bonapartistes, légitimistes, républicains, etc.).

L'étude des élections législatives en Alsace sous la Monarchie de Juillet cherche à comprendre comment ces sensibilités politiques se sont manifestées au cours des élections, mais aussi quels étaient les autres facteurs d'influence durant les périodes électorales. Ces recherches se fondent sur l'historiographie régionale et celle de la Monarchie de Juillet, mais aussi sur le travail effectué par Félix Ponteil sur le département bas-rhinois. Elles se basent aussi sur la prosopographie, outil indispensable de l'historien pour comprendre comment des carrières

individuelles, des liens familiaux et professionnels peuvent interférer dans des choix politiques et électoraux. Au travers d'archives de l'époque, de journaux, de témoignages et de mémoires, il s'agit de comprendre comment les représentants du « pays légal » parviennent à se faire élire et quels sont les processus mis en œuvre pour accéder à cette élection.

Partie I : Un contexte électoral troublé

Chapitre 1 : L'Alsace, un centre d'agitation ?

Au commencement du règne de Louis-Philippe, l'Alsace était un territoire marqué par le libéralisme. Toutes les sensibilités politiques se rejoignaient dans la région, mais les acteurs politiques étaient majoritairement libéraux. Cela se remarqua lors de certaines élections législatives, car les députés furent pris à partie par les électeurs libéraux lorsque leurs attitudes et leurs agissements ne convenaient pas à leur vision politique. Ces charivaris eurent lieu en 1831, à Strasbourg et Colmar (villes où la population était la plus nombreuse et où le libéralisme était le plus affiché), mais ne se reproduisirent qu'à une seule reprise par la suite, signe que l'opposition libérale perdait de son influence. Après 1834, il y eut de moins en moins de manifestations violentes, voire plus de manifestations tout simplement. Cela s'explique par l'adhésion progressive de la région aux idées gouvernementales, surtout dans le Bas-Rhin, et par une répression de plus en plus active de toute forme de contestation politique. C'est ainsi que les actions républicaines s'éteignirent jusqu'en 1847, que les bonapartistes et les légitimistes devinrent trop faibles dans la région pour représenter une réelle menace et que l'opposition dynastique perdit un nombre important de soutiens.

Ces agitations politiques se retrouvent dans les archives départementales du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, mais il est remarquable que leur nombre soit limité. En effet, sur une période de dix-huit années de règne, seule une dizaine d'affaires sont répertoriées dans les archives de Colmar. De plus, ces investigations relèvent plus de la surveillance politique que de véritables faits d'agitation politique. Ainsi, les deux départements alsaciens ne peuvent être considérés comme des centres d'agitation. Il est certain que des protestations eurent lieu au début et à la fin du règne, notamment dans le Haut-Rhin, mais cela ne permet pas d'affirmer que la région était opposée au gouvernement.

Ces considérations politiques influencèrent, de fait, les élections législatives. Le contexte politique et économique de la région joua, tout d'abord, à la défaveur du régime, puis tourna à son avantage. La stabilité politique et la situation économique florissante entraînèrent une adhésion au régime dans la majorité des circonscriptions électorales.

Chapitre 2 : Un contexte religieux difficile influençant les élections ?

L'Alsace, au XIX^e siècle, abritait un grand nombre de confessions et un bouillonnement de positions confessionnelles diverses. En 1840, on dénombrait 64% de catholiques, 32% de protestants (majoritairement luthériens dans le Bas-Rhin alors que le Haut-Rhin recensait une majorité de calvinistes), ainsi que 4% de juifs et d'anabaptistes.

La population protestante se singularisait par sa richesse et, de ce fait, par son poids important lors des élections. Bien que numériquement moins nombreux que les catholiques, les protestants participaient activement à des élections auxquelles seuls les plus riches étaient conviés. Ainsi, sur 43 députés élus, quatorze d'entre eux furent protestants. Cependant, l'animosité entre les cultes, notamment en 1842, eut une répercussion directe sur les élections. À Wissembourg, par exemple, suite à une querelle due au simultaneum, les électeurs catholiques préférèrent élire un candidat juif, le colonel Cerfberr, plutôt que de nommer un protestant.

À côté de cette population protestante active en politique comme en économie, les catholiques et les juifs se montrèrent plus discrets. Les députés catholiques furent, toutefois, deux fois plus nombreux que leurs homologues protestants, et l'on dénombre aussi un candidat juif élu. L'influence de la religion dans les élections législatives est indéniable. Les rancœurs entre les confessions augmentèrent à la fin du régime et la religion devint un argument de vote avant même les programmes politiques. Cela fut particulièrement le cas lors d'affrontements, dans un même arrondissement, de deux candidats issus du même mouvement politique. Les idées défendues étant quasiment identiques, les électeurs trouvaient des moyens de départager les candidats et la religion devint un indicateur parmi d'autres pour effectuer un choix.

Chapitre 3 : Un poids croissant de la presse

Plusieurs organes de presse jouèrent un rôle politique en Alsace sous la Monarchie de Juillet. Les deux plus importants furent le *Courrier du Bas-Rhin*, journal de l'opposition dynastique, et le *Journal du Haut et Bas-Rhin*, écho des idées conservatrices du gouvernement et de l'administration alsacienne. Lors des élections, la presse cherchait à guider les avis des lecteurs et à véhiculer les idées du mouvement politique qu'elle défendait. Une place était aussi laissée à la critique des adversaires politiques dans le but d'influencer les électeurs. Cette influence était, en grande partie, destinée aux nouveaux électeurs qui n'étaient pas formés aux pratiques politiques et dont le vote variait en fonction d'événements endogènes à la région.

Partie II : Le fonctionnement et l'organisation des élections législatives

Chapitre 1 : L'organisation des élections

À partir de 1831, deux textes législatifs régirent les élections législatives : la Charte révisée de 1830 et la loi du 19 avril 1831. Ces deux documents établissaient les conditions d'électorat (cens supérieur à 200 francs, âge de 25 ans minimum) et celles pour être candidat (cens supérieur à 500 francs, 30 ans minimum). Ils ajoutaient aussi aux listes d'électeurs, des électeurs capacitaires, payant au moins 100 francs d'impôts et faisant partie de catégories professionnelles établies, mais aussi des électeurs supplémentaires dans le cas où le nombre minimum de 150 électeurs par circonscription n'était pas atteint. En plus de ces deux règlements, des instructions officielles étaient envoyées par le ministre de l'Intérieur lors de chaque élection. Elles rappelaient l'organisation précise des scrutins depuis l'élection du Bureau (organe responsable du bon déroulement des opérations) jusqu'au dévoilement des résultats.

Il est remarquable que les élections législatives, dans quelques circonscriptions alsaciennes, aient vu survenir des problèmes liés au secret de vote. En effet, il n'y avait pas d'isoloirs et les électeurs devaient écrire le nom du candidat voulu sur un papier disposé sur une table, laquelle était positionnée à côté de celle du Bureau. De plus, l'opposition au gouvernement dénonçait des tentatives de fraude, car, à la fin du dépouillement (fait en public), les bulletins étaient détruits par le feu et il était ainsi impossible de recompter ces billets.

Si l'on s'intéresse à présent aux résultats de ces élections, il est notable que deux mouvements politiques fussent majoritairement présents lors de chaque scrutin (mouvement constitutionnel et gauche dynastique) et qu'il n'y avait que peu de places pour les autres partis. De plus, à partir de 1834, toutes les formes d'opposition reculèrent en Alsace contrairement au reste de la France. Une différence s'observe, tout de même, entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, car, si le premier semble acquis au gouvernement jusqu'à élire six députés constitutionnels pour six places, le deuxième fit preuve de réticences et n'accorda jamais plus de trois circonscriptions sur cinq au régime.

Chapitre 2 : Le rôle primordial du préfet

Durant la Monarchie de Juillet, six préfets se succédèrent en Alsace. Deux d'entre eux marquèrent la période du fait de leur longévité : Louis Sers, préfet du Bas-Rhin de 1837 à 1848 et Charles Bret, préfet du Haut-Rhin de 1833 à 1848. Ces mandats importants reflètent la grande stabilité de l'administration alsacienne et l'habileté dont ont dû faire preuve les préfets pour s'imposer. De plus, en restant en place plus de dix ans, ces deux hommes ont pu créer et entretenir

un réseau d'influence et de renseignements importants et indispensables. Ces mandats démontrent aussi la confiance qu'inspiraient ces administrateurs tant à la population qu'aux autorités parisiennes.

Lors des élections législatives, les préfets avaient un rôle à jouer. Ils devaient se tenir informés des tendances de votes par leur réseau, mais aussi influencer les électeurs par différents moyens (corruption, prise de contact personnelle, promesses). Ils usaient aussi des translations de domicile politique pour transférer des électeurs acquis au gouvernement vers des circonscriptions où le candidat constitutionnel était à son désavantage. Ainsi, le préfet était au courant des enjeux électoraux dans chaque arrondissement et servait d'intermédiaire au ministre de l'Intérieur pour que ce dernier soit au fait de tous les événements alsaciens.

Chapitre 3 : Le « pays légal »

Sous la Monarchie de Juillet, le vote était une affaire d'hommes et d'une proportion infime de la population. En effet, selon les principes de l'époque, le vote n'était accordé qu'aux personnes dont la réussite économique donnait le droit à une reconnaissance politique. En Alsace, la majorité des électeurs appartenait à une « classe moyenne » sur laquelle les classes supérieures (grande bourgeoisie et aristocratie) pouvaient exercer une pression dans le but d'influencer leur vote.

L'évolution du vote de ce « pays légal » fut progressive et n'alla pas à la même vitesse dans les deux départements. Si le Bas-Rhin adhéra rapidement à la cause gouvernementale, ce ne fut pas le cas du Haut-Rhin. Ce contraste lors des scrutins s'explique par différents facteurs. Le plus important concerne la grande influence des agents de campagne des candidats et de la communauté de vie des électeurs : les électeurs votaient en fonction du cadre de vie dans lequel ils étaient et convaincre quelques membres du groupe suffisait souvent à obtenir l'ensemble des voix. Mais d'autres facteurs étaient à prendre en compte : la domination des classes supérieures et l'arrivée de nouveaux électeurs difficilement résolus à se rendre aux urnes. Enfin, le poids du préfet dans la région était aussi un élément déterminant. Dans le Bas-Rhin, le préfet était accepté et suivi, et, de ce fait, les candidats qu'il soutenait avaient toute leur chance de réussite. Au contraire, dans le Haut-Rhin, malgré sa longévité, le préfet n'avait que peu d'influence et les candidats du gouvernement n'étaient jamais certains de l'issue du vote.

Partie III : Les hommes à la recherche du mandat parlementaire

Chapitre 1 : Profil des élus et de leurs opposants

Les hommes au pouvoir ainsi que leurs opposants appartenaient, majoritairement, à la même catégorie sociale : la grande bourgeoisie. À cette classe sociale s'associaient deux autres groupes prépondérants constitués des aristocrates et des militaires. Ainsi, les hommes à la recherche du mandat parlementaire formaient un corps relativement homogène partageant des intérêts communs, notamment en matière économique. Cela fut d'autant plus le cas que ces candidats appartenaient aux deux mouvements politiques majoritaires en Alsace (parti constitutionnel et gauche dynastique), excepté deux d'entre eux (membres du parti républicain). Cela consolide la thèse de Jean Lhomme qui affirmait que l'aristocratie et la grande bourgeoisie avaient le monopole du pouvoir politique. De plus, l'entêtement de certains candidats à participer aux élections constitue un élément important permettant d'affirmer que ces hommes étaient à la conquête perpétuelle du pouvoir et de l'honneur qui en résultait.

Chapitre 2 : Les relations entre ces hommes et les électeurs

Afin d'accroître leurs chances de réussite, les candidats utilisaient leurs réseaux, qu'ils soient familiaux, professionnels ou confessionnels. Il est remarquable qu'à la fin du régime, tous les députés du Bas-Rhin fussent liés par des liens familiaux et que les députés du Haut-Rhin utilisaient, eux aussi, des stratégies matrimoniales pour accroître leur puissance politique et industrielle. Les réseaux professionnels et confessionnels jouaient, eux aussi, un rôle important au sein des communautés de vie. Le choix de vote du « dirigeant » du groupe était un facteur d'influence sur les autres membres de la communauté. Ainsi, les électeurs indécis ou novices établissaient leur vote en fonction des personnalités importantes au sein de leur village telles que le maire, l'avocat ou le propriétaire terrien. De plus, les préfets connaissaient l'importance des réseaux et des électeurs influents. Lors de chaque élection, ils utilisaient ses personnalités pour conquérir un maximum de votes en faveur des candidats constitutionnels. Les électeurs étant peu nombreux, comparés à aujourd'hui, il était aisé pour ces hommes influents de se rendre auprès de chacun d'entre eux pour tenter de récupérer leur voix.

Chapitre 3 : Des combats différents, mais des intérêts communs à défendre

Les candidats à la députation étaient membres d'une même catégorie sociale et défendaient des intérêts similaires, propres à leur groupe. De ce fait, ils développèrent des stratégies politiques afin de conserver et de développer leur monopole économique ainsi que de préserver l'ordre au sein de la société. Leurs campagnes électorales reposaient aussi sur la défense des intérêts locaux : les intérêts économiques de l'Alsace étaient les plus ardemment défendus, notamment du fait que les électeurs participaient activement à la vie économique de la région. Cependant, contrairement à ce que Jean Lhomme a pu écrire, ces hommes ne partageaient pas tous les mêmes convictions, tant sociales que politiques. Des divergences émergèrent notamment sur la question de la réforme électorale, de l'action au dehors ou de la liberté de l'enseignement. Ces antagonismes étaient principalement dus aux différentes idéologies défendues par les candidats. Ainsi, la grande bourgeoisie partageait des intérêts communs, mais, sur le point de vue politique, était divisée par des tendances diverses.

Pour conclure, il est remarquable que le règne de Louis-Philippe s'achève sur un ultime paradoxe. Alors que les agitations et les manifestations contre le régime se multipliaient, le vote des électeurs alsaciens était de plus en plus favorable au gouvernement et la situation économique de toute la région était florissante. Du point de vue des élections législatives, il n'en reste pas moins que le Haut-Rhin fut marqué par une réticence envers le gouvernement du fait des convictions libérales très ancrées dans le département. L'agitation politique y fut aussi plus intense que dans le Bas-Rhin, qui, quant à lui, adhéra plus rapidement au régime. Mais cette adhésion au gouvernement s'est faite, surtout, grâce aux personnalités qui se sont présentées lors des élections. Les électeurs votaient suivant la personnalité, l'honneur et le prestige du candidat plutôt que sur les idées qu'il défendait.

Directeur de recherche : Claude MULLER

« Les frères Seuss : itinéraires et parcours de deux bourreaux concentrationnaires nazis »¹

Loïc Lutz

Un personnage est une clé de compréhension de l'histoire. Écrire une biographie historique permet *de facto* d'appréhender au mieux le contexte dans lequel ce personnage a vécu, évolué et agi. Avec ma double biographie des frères Seuss, j'ai cherché à éclairer la sombre histoire du nazisme et plus particulièrement des camps de concentration, en orientant la focale du côté des bourreaux.

Ma démarche

Ce sujet – pour le moins singulier et atypique – s'inscrit totalement dans un courant historiographique relativement récent, très développé depuis le milieu des années 1990. En effet, la *Täterforschung* se consacre précisément aux acteurs criminels nazis². Plus précisément, je me suis intéressé à des *KZ-Täter*, c'est-à-dire au cas particulier des bourreaux des camps de concentration. Car si l'historien Henry Friedlander regrettait en 1983 à juste titre l'absence de recherches universitaires consacrées aux bourreaux nazis, force est de constater que cette lacune tend aujourd'hui à se résorber, grâce à des travaux de qualité, produits principalement dans les milieux académiques allemands³. Bien évidemment, il ne faut pas lire dans mes travaux la volonté de réhabiliter les bourreaux pour ce qu'ils ont été ; comme Christopher Browning, je suis convaincu qu'« expliquer, ce n'est pas excuser [et que] comprendre, ce n'est pas pardonner »⁴. Telle est ma démarche : comprendre, trouver des clés de compréhension et identifier les mécanismes humains qui ont pu pousser des hommes à devenir des bourreaux.

Même si l'on serait tenté, comme Joachim Fest l'avait fait avec Hitler, d'ériger chacun des frères Seuss comme une « *Unperson* », c'est-à-dire une « non-personne »⁵, il ne faut pas oublier que l'on travaille avec du *matériel humain*, fait de chair et de sang. Mon étude a montré que nous avons bien affaire à des gens tout à fait ordinaires. Je pars donc du principe que tout homme possède une *humanité*, une personnalité, avec certaines caractéristiques et failles qu'il est intéressant d'étudier ; d'autant que le genre biographique permet, en tant qu'« indispensable complément » à la compréhension de l'histoire, de

¹ Mémoire de Master de recherche en histoire contemporaine réalisé sous la direction d'Audrey Kichelewski, maîtresse de conférence à l'Université de Strasbourg. Note obtenue : 19/20.

² Karin ORTH, « La Lager-SS », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n°209, 2018/2, p. 265.

³ Henry FRIEDLANDER, « The perpetrators », in Alex GROBMAN, Daniel LANDES (dir.), *Genocide : Critical issues of the Holocaust*, Los Angeles : Simon Wiesenthal Center, 1983, p. 155.

⁴ Christopher BROWNING, *Des hommes ordinaires. Le 101^e bataillon de réserve de la police allemande et la Solution finale en Pologne*, Paris : Tallandier, 2007, p. 33.

⁵ Voir Joachim FEST, *Hitler. Eine Biographie*, Francfort-sur-le-Main : Ullstein, 1970, 1190 p.

redonner un « visage » et une « saveur » à l'histoire⁶. La colonne vertébrale de mon mémoire est le questionnement de cette métamorphose d'hommes ordinaires en exécuteurs saturés du sang de leurs victimes.

Pourquoi les frères Seuss ?

Ma double biographie est consacrée à deux hommes, deux frères germains, Josef et Wolfgang Seuss (nés en 1906 et 1907), ce qui est absolument unique dans l'historiographie des bourreaux. Ce qui est intéressant avec eux, c'est que leur vie permet d'illustrer quantité de réalités historiques qui les dépassent. Ils sont un peu comme des clés et le biographe a besoin de trouver les bonnes clés qui ouvrent les bonnes portes et qui donnent à voir le bon paysage. En particulier, leur vie est emblématique d'une ascension sociale et professionnelle rapide permise par le nazisme : d'hommes ordinaires, ils ont été hissés au rang d'élites de la race aryenne et d'acteurs de l'entreprise répressive et meurtrière nazie. Issus d'une famille bavaroise catholique modeste, leur première vie est celle d'enfants moyens devenant de modestes ouvriers, semblables à ceux de leur origine sociale. Rien ne les prédestinait à devenir bourreaux. Mais comme la majorité des Allemands de leur cohorte et de leur catégorie sociale, ils ont subi de plein fouet les affres des crises weimariennes. Débute alors pour eux une période de régression sociale, du déclassement social, époque charnière durant laquelle la transformation a commencé à s'opérer. Avec les frères Seuss, on voit aussi clairement que le nazisme a été une *espérance* : comme l'a dit lui-même Wolfgang, devenir SS permettrait à Hitler d'arriver plus vite au pouvoir et cela permettrait *in fine* de redonner du pain et du travail au peuple⁷. Mais il faut aussi voir dans le nazisme un projet de refondation sociobiologique de la société car d'un seul coup, les Seuss se sont vus proposer de faire partie d'une élite, participant à la fondation d'un ordre nouveau dans le cadre de cette époque charnière de la révolution hitlérienne. Ils avaient la perspective de devenir des *homines novi*, des membres d'un monde voulu meilleur et dans ce contexte, les frères Seuss font justement partie de ces premiers personnages à s'identifier véritablement au pouvoir nazi, et à n'exister que par celui-ci. De plus, ce qui les a faits, c'est précisément cette capacité à prendre un pouvoir, et surtout à le conserver à travers les orages de la Seconde Guerre mondiale.

Par ailleurs, je lis dans leur adhésion à la SS en mars 1932, la volonté, somme toute légitime et naturelle, de retrouver une certaine stabilité professionnelle, économique et sociale. Mais j'accorde une grande importance à leur désir de fonder une famille. Leur adhésion (tardive) au parti nazi (mai 1933, *Märzgefallene*) est davantage problématique et ne saurait être un élément suffisamment probant de leur

⁶ Voir Jacques LE GOFF, « Comment écrire une biographie historique aujourd'hui ? », *Le Débat*, n°54, 1989, p. 48-53 ; Bernard GUENÉE, *Entre l'Église et l'État. Quatre vies de prélats français à la fin du Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècles)*, Paris : Gallimard, 1987, p. 13.

⁷ BAL, B162/20275, PV d'interrogatoire de W. Seuss, 25/01/1950, Bl. 36.

conviction idéologique. Car ni Josef, ni Wolfgang, n'avaient décidé d'entrer dans le service des camps par *choix*. On leur avait proposé de devenir policiers à Munich, mais par le plus grand des hasards, quand ils se sont présentés, tous les postes étaient pourvus. C'est ainsi qu'ils ont été versés dans la compagnie de garde du premier KL, à Dachau.

La carrière concentrationnaire et la légende

Si l'on devait qualifier le parcours concentrationnaire des frères Seuss, *cursus honorum* conviendrait très bien. En effet, dans la Rome antique, l'organisation de la magistrature permettait un *parcours* aux honneurs, prenant parfois l'allure d'une *course* aux honneurs. Nous sommes totalement dans ce cadre avec Josef et Wolfgang. Arrivés à Dachau le 20 avril 1933, les frères Seuss ont débuté leur service en tant que simples gardiens. Mais ils ont su se faire repérer par les bonnes personnes, puisqu'ils ont intégré l'état-major du camp. De là, membre d'une élite du camp, leur carrière à Dachau a été fulgurante. Ils ont su gravir chaque marche de la hiérarchie et progresser jusqu'à de hautes fonctions dans les camps. Josef a été téléphoniste de 1934 à 1938, puis a pris la direction du bloc disciplinaire du camp (Bunker), avant de diriger le camp extérieur de Radolfzell (mai 1941-août 1942) et de devenir adjoint au *Schutzhaftlagerführer*. De la même manière, Wolfgang a fait carrière au plus proche des déportés : *Blockführer* (1934-1938), *Kommandoführer*, *Rapportführer* et adjoint au *Schutzhaftlagerführer* (1938-1942).

À Dachau, ils ont rapidement vu l'opportunité de se faire un nom et de faire carrière. Ils se sont attirés les faveurs des supérieurs, et se sont dotés d'un « réseau professionnel » inquiétant. Dans ce cadre, on peut dire qu'ils ont été *formés* à l'« école de Dachau » et qu'une fois mutés à Natzweiler (en Alsace annexée) en 1942, ils ont pu répandre l'« esprit de Dachau » partout sur leur chemin. Chacun d'entre eux a été *the right man at the right place* : Wolfgang a ainsi régné en maître sur le camp de détention en Alsace, tandis que Josef est devenu un expert des camps-annexes. Partout où on les croise, on rencontre la souffrance, la violence et la mort.

Des personnages complexes

Mes recherches m'ont amené à penser que les frères Seuss sont des personnages à plusieurs fonds, ressemblant sous bien des aspects à des poupées russes. La poupée apparente représente le personnage officiel, c'est-à-dire le SS investi d'un pouvoir, et dépositaire de la violence d'État dans les camps. Il doit se montrer fidèle, loyal, zélé. Mais quand on ouvre la poupée du grand cynique, du grand machiavélique, on

trouve toute une série de petites poupées qui sont les parties plus intimes des personnages et on s'aperçoit de leurs ambivalences et de leurs paradoxes. Entre autres, on découvre des SS qui étaient de bons *pater familias*, capables d'aimer et de s'abandonner à leurs familles. Ainsi, s'ils étaient appréciés par leurs supérieurs et étaient la fierté de leurs enfants, ils étaient aussi exécrés par les déportés.

Hormis les ambivalences, la légende noire qui entourait les frères est aussi un élément qui m'a fortement intéressé. Cette légende, les frères Seuss l'ont organisée autour d'eux comme une sorte d'autoprotection, pour ne pas perdre la face: ils étaient en effet animés d'une profonde crainte de partir sur le front. Ils étaient craints et redoutés dans la mesure où ils ont participé de la « recomposition » d'eux-mêmes. Ils ont donné à voir une image d'eux qui ne correspondait pas à ce qu'ils étaient *réellement*, car l'ambition et le pouvoir ont été autant de masques qu'ils se sont imposés. Mais *plus* ils étaient zélés et efficaces dans les camps, *moins* ils avaient à redouter d'être mutés sur le front, car « on avait besoin d'eux »⁸. L'un des commandants de Dachau, Heinrich Deubel, avait ainsi parlé de Josef en ces termes : « Seuss est un SS sage, zélé ; son exclusion des rangs de la SS constituerait assurément une perte »⁹.

En fait, les frères Seuss ont développé plusieurs stratégies de maîtrise de soi, d'autocontrôle, de répression de leurs sentiments et de régression de leur humanité. Par ces mécanismes psychologiques – exacerbés par l'environnement ambiant dans lequel ils versaient, l'obéissance aux ordres et la pression du groupe –, ils ont pu *s'habituer* à la violence et ainsi dépasser la répugnance intrinsèque à l'exercice de celle-ci. Cela faisait partie intégrante de leur *travail*. D'ailleurs, les frères Seuss se voyaient comme des soldats accomplissant une mission¹⁰. Mais ils n'ont rien à voir avec de véritables soldats risquant leur vie au combat : ils sont des « soldats politiques »¹¹, idéologiques, dont le seul acte de « bravoure » est d'abuser de la violence unilatérale sur des déportés sans défense et, le plus souvent, moribonds. Mais n'oublions pas leur esprit d'initiative débordant pour ce qui est de faire mal : pensons notamment à Josef qui se cachait derrière un arbre pour prendre un déporté en flagrant délit au camp-annexe d'Obernai, ou Wolfgang qui a eu *l'idée* de mettre un Juif dans une bétonnière à Dachau en 1937.

L'après-guerre

La vie des frères Seuss ne s'arrête pas à leur carrière concentrationnaire. Elle permet d'illustrer les questions tout à fait passionnantes de justice, car en raison de leurs activités dans les camps, ils ont été de

⁸ Robert STEEGMANN, *Struthof. Le KL Natzweiler et ses kommandos : une nébuleuse concentrationnaire des deux côtés du Rhin, 1941-1945*, Strasbourg : La Nuée Bleue, 2005, p. 334.

⁹ BAB, R9361 III / 193087, Lettre de H. Deubel au RuSHA (*Stellungnahme*), 3/12/1934, Bl. 80.

¹⁰ Demande de grâce de Maria Seuss, citée dans Reinhard HAIPLIK, *Pfaffenhofen unterm Hakenkreuz. Stadt und Landkreis zur Zeit der nationalsozialistischen Herrschaft*, Pfaffenhofen/Ilm : Stadt Pfaffenhofen/Ilm, 2015, p. 388 ; ArchDA, A 3704, PV J. Seuss, 30/10/1945, Bl. 1-9 ; StAM, Staw. 34570/1, CV W. Seuss, 9/12/1947, Bl. 2.

¹¹ Bernd WEGNER, *Hitlers politische Soldaten : die Waffen-SS, 1933-1945*, Paderborn : Schöningh, 1982.

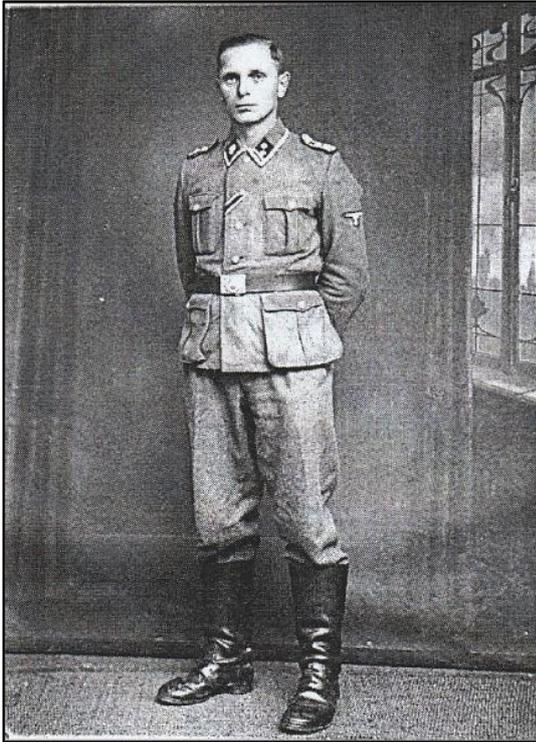
ceux qu'il fallait à tout prix châtier. Comme souvent avec de tels criminels, ils ont toujours cherché à nier leurs actes. C'est comme si, « à part les quelques gifles et coups de pied qu'ils ont pu donner », l'*amnésie* dont ils sont soudain victimes permettait d'éclipser leur personnalité et surtout leur responsabilité dans les crimes qui leur sont imputés.

Mais rien n'y a fait. Josef a été rapidement jugé au premier procès de Dachau (15 novembre-13 décembre 1945) et condamné à mort par les Américains. Tel une ironie de l'histoire, il a été pendu en mai 1946 à la prison de Landsberg am Lech en Bavière, laissant derrière lui une veuve et cinq enfants. En ce qui concerne son cadet, les poursuites judiciaires ont été bien plus longues et acharnées. Traîné de camps d'internement en camps d'internement, puis de prisons en prisons, Wolfgang a été jugé au procès de Wuppertal (mai-juin 1946), où il a été acquitté. Malgré l'acquittement, il a été maintenu en détention, avant d'être livré à la justice française en vue du « procès des bourreaux du Struthof » à Metz (1954). La condamnation à mort en première instance a été confirmée par le second jugement à Paris (1955). Après avoir passé plus de trois ans dans le couloir de la mort, le président Ch. de Gaulle commue sa peine en janvier 1959, puis le gracie en décembre de la même année. Lors du passage à la frontière franco-allemande au moment de son expulsion vers la RFA, Wolfgang est arrêté en raison d'un mandat d'arrêt. Jugé à Munich pour le meurtre d'un déporté juif à Dachau, Wolfgang est condamné à la peine de réclusion criminelle à perpétuité (1960). Bénéficiant d'une ultime grâce en 1970, Wolfgang a encore vécu une courte vie d'homme libre, avant de mourir en 1979.

À n'en pas douter, Josef et Wolfgang Seuss étaient dévoués, efficaces, volontiers brutaux et sadiques. Ils ont participé à la construction de la légende noire les entourant. Leur antisémitisme, leur cruauté, mais aussi leur carriérisme et leur opportunisme les ont poussés à commettre des crimes d'une infamie, plaçant l'historien au cœur des violences concentrationnaires, une véritable « abysse », pour reprendre l'expression de Nikolaus Wachsmann. Ces deux frères sont parfaitement représentatifs de ce monde de sous-officiers SS, issus d'une génération caractéristique, d'une couche sociale banale, du vivier des hommes ordinaires en somme. S'ils ont pu manquer de tout sens moral face à leurs victimes, ils ont tout de même su se montrer loyaux, fidèles et exemplaires aux yeux de leurs supérieurs et leur famille. Investis d'un pouvoir, ils ne tuaient pas parce qu'ils y étaient forcés, mais bien parce qu'ils y étaient autorisés. Leur efficacité a fait d'eux des éléments essentiels dans les camps, appréciés et recherchés par la hiérarchie, mais en même temps des bourreaux cruels, volontaires et ordinaires¹².

¹² STEEGMANN, *Struthof*, op. cit., p. 334.

Les frères Seuss¹³ :



Josef Seuss (1906-1946)



Wolfgang Seuss (1907-1979)

¹³ © BAB, R9361 III / 193087, Bl. 97. Cette photographie, figurant dans son dossier de demande de mariage, date vraisemblablement de l'année 1943. AMJB, Procédure Struthof.